

Conditions de participation au concours graphique des cartes postales d'hiver

- La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.
- Le nombre de techniques utilisées pour la création des thèmes est illimité.
- Le nombre d'envois est illimité.
- Le personnel de la Poste ne peut pas participer au concours.
- Directives relatives aux créations:
 - Dessins à réaliser sur du papier de taille A4 de couleur unie
 - Faire parvenir les envois numériques sous forme de fichiers vectoriels ou image (EPS, TIFF, JPG, PNG ou PDF imprimable). Fichiers image au minimum de taille A6 (148 x 105 mm) avec une définition de 300 ppi.
 - Envoyer des photos de la meilleure qualité possible
 - Ne pas utiliser de texte
- Les participantes et participants au concours graphique 2022 doivent soumettre leurs œuvres entre le 13.09.2022 et le 02.10.2022 de la manière suivante:
 - Par le biais d'un formulaire en ligne sur <https://schreiben.post.ch/fr>
 - Par courrier à:
la Poste Suisse SA
Services logistiques LS13.3
Concours graphique
Marketing produits Lettres et colis national
Wankdorfallee 4
3030 Berne
- Les participantes et participants doivent indiquer les informations suivantes sur leur envoi: civilité, prénom, nom et adresse e-mail
- Les participantes et participants doivent disposer des droits d'image. Les œuvres doivent être réalisées par les participantes et participants eux-mêmes, et ces dernières et derniers doivent disposer de tous les droits associés, ou bien les participantes et participants ont demandé aux personnes concernées de leur accorder les droits moraux et les droits d'utilisation.
- La participation au concours implique le consentement explicite de toutes les personnes figurant sur l'œuvre en cas de publication de ladite œuvre dans le cadre du présent concours. Les participantes et participants garantissent que leur création ne porte aucunement atteinte aux droits de la personnalité des personnes représentées sur l'œuvre.
- Les contenus à caractère raciste ou pornographique, ceux qui font l'apologie de la violence et tous autres contenus illicites, contraires aux bonnes mœurs ou choquants ne sont pas admis. Sont également interdits les contenus et œuvres qui poursuivent un but publicitaire, commercial ou politique.
- En envoyant leur création au concours, les participantes et participants déclarent autoriser la Poste Suisse SA et les sociétés du groupe à imprimer les œuvres sur les cartes postales en indiquant le nom au dos de la carte, et à les utiliser et les publier gratuitement dans le cadre de la promotion des cartes d'hiver. En participant au concours, les participantes et participants donnent un droit d'utilisation irrévocable, simple et perpétuel à utiliser les œuvres téléchargées à des fins de marketing. Celui-ci comprend la reproduction, la publication, l'affichage et la diffusion dans le cadre du travail de marketing. Les participantes et participants acceptent également que l'image soit publiée dans différents médias (galerie des photos soumises, réseaux sociaux, magazine de la Poste).
- Le fichier original du thème gagnant doit être envoyé (par voie numérique ou par courrier).
- L'ensemble des participantes et participants recevront gratuitement le lot de cartes postales préaffranchies.
- Le résultat et la sélection de la Poste ou la sélection publiée par la Poste ne peuvent être contestés. La voie de droit est exclue et il n'y aura aucune correspondance.
- Les présentes conditions de participation et les éventuelles relations juridiques entre les participantes et participants et la Poste Suisse SA sont exclusivement soumises au droit suisse. Le seul tribunal compétent est le siège social de la Poste Suisse SA à Berne (Suisse).
- Les participantes et participants déclarent accepter les présentes conditions de participation.